

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2012

XXXXXXXXXXXX

L'an deux mil douze le 9 mai le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC FORT MEDOC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Dominique FÉDIEU – Maire

ETAIENT PRESENTS : Messieurs FEDIEU, MEDINA, PIRON, NABET, BLANCHARD, LARTIGUE GUICHOUX, Mesdames SEGOIN, SEGUIN, MERGALET, GARDETTE

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur CASSEGRAIN qui a donné procuration à Monsieur MEDINA

Madame TENAILLE qui a donné procuration à Mme GARDETTE

Mme GAUTHIEZ qui a donné procuration à M PIRON

ABSENT : Messieurs DEHRI et CAILLER

SECRETAIRE DE SEANCE : M MEDINA Emile

SECRETAIRE ADJOINTE : Mme PIRON

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 mai 2012

XXXXXXXXXXXX

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation compte rendu du 11 avril 2012
- 2012-034 Délibération modificative n° 1 – budget principal
- 2012-035 FDAEC 2012
- 2012-035 Marché place de la libération – choix de l'entreprise et signature du marché
- 2012-036 Convention location Fort Médoc – Agence Supersonik
- 2012-037 Nomination d'un conseil délégué « Fêtes et Cérémonies »
- 2012-038 Admission en non valeur de taxes d'urbanisme
- 2012-039 Modification des statuts de la CdC MEDOC ESTUAIRE
- 2012-040 Tarif école de musique et éveil musical
- 2012-041 Convention signalétique du Verrou
- 2012-042 Convention réédition plaquette du Verrou

XXXXXXXXXXXX

Le compte rendu du 11 avril 2012 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Aucune observation n'est formulée. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

2012-034 - Délibération modificative n° - BUDGET PRINCIPAL -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2012-034

Collectivité : COMMUNE CUSSAC FORT MEDOC

Date de convocation : 04.05.2012	Le 09.05.2012 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. le Maire Etaient présents : MM FEDIEU, NABET, BLANCHARD, GUICHOUX, MEDINA, PIRON, LARTIGUE, MMES GARDETTE, SEGOIN, SEGUIN, MERGALET Etaient absents : Mme TENAILLE qui a donné procuration à Mme GARDETTE Mme GAUTHIEZ qui a donné procuration à M PIRON M CASSEGRAIN qui a donné procuration à M MEDINA M DEHRI M CAILLER
Membres : En exercice : <input type="text" value="16"/> Présents : <input type="text" value="11"/> Votants : <input type="text" value="11 + 3"/>	
Décisions N° 00001	

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2181	10005		EQUIPEMENTS SPORTIF	10148.06
21	2116	10012		COLUMBARIUM	15993.89
20	2031	10011		SIGNALETIQUE	15000.00
21	2152	010		TRAVAUX VOIRIE V C DIVERS	12232.05

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
13	1321	10005		SUBV. EQUIP. NON TRANSF ETAT	7000.00
13	1323	010		SUBV. EQUIP. NON TRANSF DEPARTEMENT	40481.00
13	1323	10010		SUBV. EQUIP. NON TRANSF DEPARTEMENT	5893.00

2012-035 - FDAEC 2012

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C) votées par le Conseil Général ;

La réunion cantonale, présidée par Mme Pascale GOT – Conseillère Générale – a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de DIX SEPT MILLE CENT SOIXANTE HUIT EUROS (17168€)

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de réaliser, en 2012, les opérations suivantes :

Travaux de Voirie

- Rue du Pré de Madame..... 35 549,90€ TTC

D'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :

- Pour la voirie par autofinancement pour18 381,90€ TTC

2012-036 – Marché place de la Libération – choix de l'entreprise et signature du marché

- Suite à l'analyse des offres concernant le marché pour l'aménagement V. R. D. et paysagers de la Place de la Libération, la commission a proposé de retenir l'entreprise Chatauret pour un montant total de travaux de 39 551,75€.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de valider l'enveloppe budgétaire et demande l'autorisation de signer tout document relatif à ce marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le choix de l'entreprise Chatauret, valide l'enveloppe budgétaire pour un montant de 39 551,75€ et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce marché

2012-037 – Convention de location du Fort Médoc – Agence Supersonik – CIC SO

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il a reçu une demande de privatisation du Fort Médoc pour la période allant du 9 mai au 14 mai émanant d'une agence qui organise un week end « Escapade » pour les agents du CIC SO. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention telle que présentée en annexe

Après en avoir délibéré par 13 voix POUR dont 2 procurations et une ABSTENTION (Mme GAUTHIEZ Annie), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée en annexe

2012-038 – Nomination d'un conseiller délégué « Fêtes et Cérémonies »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour désigner un conseiller en qualité de délégué pour les fêtes et les cérémonies organisées sur le territoire communal. Il propose de nommer à ce poste Monsieur Alain Blanchard et de fixer le taux de l'indemnité de la même manière que Monsieur LARTIGUE et Madame GAUTHIEZ soit 4 % indice 1015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal nomme Monsieur Alain BLANCHARD conseiller délégué pour les « Fêtes et Cérémonies » et fixe le taux de l'indemnité de la même manière que Monsieur LARTIGUE et Madame GAUTHIEZ soit 4 % indice 1015.

2012-039 – Admission en non valeur de taxes d'urbanisme

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour et reportée.

2012-040 – Modification des Statuts de la CDC MEDOC ESTUAIRE

Monsieur le Maire indique que la CDC a inscrit à l'article 3 de ses statuts :

« Au titre des compétences optionnelles et facultatives

7. Equipements divers

La communauté de communes sera compétente pour la construction ; l'équipement, l'entretien et le fonctionnement de tout équipement à vocation sportive ou culturelle réalisé par ses soins ou transféré après le 10 mars 2005 et qui présentera un intérêt pour l'ensemble du territoire communautaire »

Par délibération en date du 29 mars 2012, le conseil communautaire a modifié ses statuts et plus particulièrement l'alinéa 7 en le rédigeant de la manière suivante :

« 7 Equipements divers

La communauté de communes sera compétente pour la construction ; l'équipement, l'entretien et le fonctionnement de tout équipement à vocation sportive, culturelle ou **touristique** réalisé par ses soins ou transféré après le 29 mars 2012 et qui présentera un intérêt pour l'ensemble du territoire communautaire »

Monsieur le Maire invite les membres de l'Assemblée à se prononcer à leur tour sur cette modification

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, à son tour, adopte la modification de l'article 3 des statuts de la Communauté de Communes « Médoc Estuaire »

2012-041 – Tarif école de musique et éveil musical

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de l'Ecole de Musique pour les participants **hors commune** comme suit :

Instrument	Tranche d'âge	Durée hebdomadaire	Tarif
GUITARE et BATTERIE	Enfant de moins de 18 ans	30 mn + 1 h solfège	100€ par trimestre
	Plus de 18ans	30 mn + 1 h solfège	160€ par trimestre
		45 mn + 1 h solfège	210€ par trimestre
INSTRUMENTS A VENT	Enfant de moins de 18 ans	30 mn + 1 h solfège	75€ par trimestre
	Plus de 18 ans	30 mn + 1 h solfège	110€ par trimestre
PIANO	Enfant de moins de 18 ans	30 mn + 1 h solfège	110€ par trimestre
	Plus de 18 ans	30 mn + 1 h solfège	210€ par trimestre

Eveil musical pour les 3 – 7 ans

Enfants de Cussac : 30€ par trimestre. Enfants hors commune : 45€ par trimestre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs de l'Ecole de Musique pour les participants hors commune et pour l'Eveil Musical tels que définis ci-dessus.

22012-042 – Convention signalétique du Verrou

Préambule

Dans le cadre de son classement en 2008 au patrimoine mondial de l'UNESCO et de son adhésion au programme « Sites Majeurs d'Aquitaine » sur la période 2011 - 2013, la commune de Cussac-Fort-Médoc et l'Office de Tourisme du Canton de Blaye s'entendent pour mettre en place une signalétique uniforme pour le « Verrou de l'estuaire ».

La mise en place de cette signalétique permettra entre autres de donner aux visiteurs les clés de compréhension du site dans sa globalité, et d'avoir une identité graphique commune « Verrou de l'estuaire » sur ses différents sites.

Un ou plusieurs prestataires seront alors recrutés pour répondre à une commande en deux étapes :

- Etude préliminaire (comprenant un diagnostic de la signalétique du site, une création graphique, la définition des besoins en termes de signalétique...)
- La fabrication et la pose des panneaux

Le budget global de cette opération est de 121 000 € HT.

L'objectif visé est une mise en place de cette signalétique pour la saison touristique 2013 (soit pour avril 2013).

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8 ;

Vu le projet de convention joint en annexe ;

Considérant que la Mairie de Cussac-Fort-Médoc et l'Office de Tourisme du Canton de Blaye souhaitent mutualiser leurs moyens en matière d'achats en mettant en place un groupement de commande pour améliorer la qualité du service rendu ;

Considérant que le groupement de commande envisagé a pour objet de permettre la désignation commune d'un ou plusieurs prestataires qui seront chargés de la programmation pour la réalisation d'une signalétique commune pour le « Verrou de l'estuaire » ;

Il est ainsi proposé au Conseil municipal :

- De valider le principe de cette action et le plan de financement associé
- D'accepter le principe d'un groupement de commande entre la Mairie de Cussac-Fort-Médoc et l'Office de Tourisme du Canton de Blaye pour cette action ;
- D'accepter que l'Office de Tourisme du Canton de Blaye soit le coordonnateur de ce groupement, et qu'il puisse entre autre lancer la ou les consultations en procédure adaptée et réaliser les demandes de subventions aux différents partenaires ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commande jointe en annexe ainsi que toutes les pièces afférentes à l'opération.

Après en avoir délibéré par 10 voix POUR + 3 procurations et 1 ABSTENTION (Mlle SEGUIN Marie-Christine) le conseil Municipal :

- Valide le principe de cette action et le plan de financement associé
- Accepte le principe d'un groupement de commande entre la Mairie de Cussac-Fort-Médoc et l'Office de Tourisme du Canton de Blaye pour cette action ;
- Accepte que l'Office de Tourisme du Canton de Blaye soit le coordonnateur de ce groupement, et qu'il puisse entre autre lancer la ou les consultations en procédure adaptée et réaliser les demandes de subventions aux différents partenaires ;
- Autorise le Maire à signer la convention de groupement de commande jointe en annexe ainsi que toutes les pièces afférentes à l'opération.

2012-043 – Convention réédition plaquette du Verrou

Une plaquette de communication sur le « Verrou de l'estuaire » a été réalisée en 2009, suite au classement du site au patrimoine mondial de l'Unesco.

Ce document a pour objectif d'expliquer ce qu'est le Verrou Vauban, tout en fournissant des informations touristiques et pratiques pour permettre sa découverte.

Le « Verrou » étant une notion assez difficile à expliquer, l'édition d'un tel document améliore sa compréhension et sa découverte.

Cette plaquette est diffusée au sein de l'Office de Tourisme du Canton de Blaye et du Fort Médoc, mais aussi dans les autres Offices de Tourisme du Réseau Vauban et de Gironde.

Il est proposé de rééditer ce document en y apportant quelques modifications :

- Rafraîchir la présentation graphique et les photographies
- Fournir davantage d'informations touristiques et pratiques liées au site, peu présentes sur l'ancienne plaquette. Sans pour autant être exhaustive, la nouvelle plaquette

permettra aux touristes d'être informés des visites des sites de manière autonome, mais aussi des clés de découverte de l'intégralité du Verrou.

L'objectif principal pour cette réédition est une parution rapide (avant la saison 2012) car la plaquette en français est actuellement en rupture de stock.

La plaquette en français sera imprimée en 80 000 exemplaires, ce qui correspond aux besoins pour les saisons 2012 et 2013. 70% des exemplaires seront diffusés côté Blaye (56 000 exemplaires) et 30% côté Médoc (24 000 exemplaires).

En 2013, la plaquette pourra être de nouveau rééditée, en français et en langues étrangères (anglais, allemand, espagnol et néerlandais), mais cette fois avec l'identité graphique qui sera créée dans le cadre de la réalisation de la signalétique « Verrou de l'estuaire ».

La réédition de cette plaquette est susceptible d'être une action soutenue financièrement par le Conseil Régional d'Aquitaine dans le cadre du programme « Sites Majeurs d'Aquitaine ».

Le plan de financement suivant est proposé :

Coût HT estimé	Part OT Blaye	Part mairie de Cussac	Part Conseil Régional
10 000 €	5 250 €	2 250 €	2 500 €

Il est proposé de définir les modalités de partenariat technique et financier entre la mairie de Cussac-Fort-Médoc et l'Office de Tourisme du Canton de Blaye au sein d'une convention (en pièce jointe).

Il est proposé au Conseil municipal :

- De valider le plan de financement proposé
- D'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Régional d'aquitaine
- D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Cussac-Fort-Médoc et l'Office de Tourisme du Canton de Blaye selon le modèle ci-joint
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De valider le plan de financement proposé
- D'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Régional d'aquitaine
- D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Cussac-Fort-Médoc et l'Office de Tourisme du Canton de Blaye selon le modèle ci-joint
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 30